EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBÉRATIONS du Conseil Communal



Séance du 10 février 2022

OBJET : Déclaration de politique communale - renouvellement de la déclaration suite à la motion de méfiance constructive collective du 16 décembre 2021

Présents:

Pierre HENNEAUX, Bourgmestre;

Patrick PIERLOT, Anne HENNEAUX, Céline NICOLAS, Philippe GILSON, Echevins:

André ADAM, Président pressenti du CPAS (voix consultative);

Didier NEUVENS,
Dominique BOSENDORF,
Joseph MARCHAL,
Christine PALIZEUL,
Jean-François
SLACHMUYLDERS,
Pauline PICARD,
Dominique PENOY,
Georges JAUMIN,
Sandrine BOUCQUEY,
Laurent BREUSKIN,
Kévin DEBOURSE,
Conseillers;

Séverine PIERRET , présidente du Conseil;

Frédéric LEROY, Directeur général ff

Le Conseil Communal réuni en séance publique :

Vu l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la motion de méfiance constructive et collective adoptée au Conseil communal du 16 février 2021 et l'adoption d'un nouveau pacte de majorité;

Vu la nouvelle composition du Collège communal ;

Attendu que l'adoption de cette motion de méfiance, l'adoption d'un nouveau pacte de majorité et la nouvelle composition du Collège communal entraînent l'adoption d'une nouvelle Déclaration de Politique Communale;

Vu la Déclaration de Politique Communale déposée par les groupes CAP2018 et PluS:

ADOPTE par 10 voix "Pour" et 5 "Abstentions" (Dominique BOSENDORF, Joseph MARCHAL, Jean-François SLACHMUYLDERS, Dominique PENOY, Georges JAUMIN:

La Déclaration de Politique Communale 2021-2024 suivante

Déclaration de politique communale 2021-2024

Saint-Hubert – nature et bien-être au cœur de l'Ardenne

Notre déclaration de politique communale est conforme à l'accord intervenu entre les groupes Cap et PluS, cosignataires du pacte de majorité adopté par le Conseil communal du 16 décembre 2021.

Les projets et propositions repris dans les pages suivantes pourront évoluer et être complétés notamment en fonction d'éléments nouveaux venus de nos pouvoirs subsidiants ou de nos partenaires.

Il est évident que ce programme sera mis en œuvre en collaboration avec le personnel communal. Il sera, par ailleurs, intégré dans le Plan Stratégique Transversal.

Démocratie participative et communication

Le citoyen doit être au centre de l'action de la Commune. Il doit être consulté et ses avis doivent être écoutés. A cette fin des comités de quartiers ou de village seront mis en place.

Service traitant : Service - Secretariat Agent traitant : Frédéric LEROY Un citoyen informé est un citoyen concerné. La revue communale et les réseaux sociaux seront tenus à jour. La communication numérique sera développée notamment par une mise à jour attractive du site internet. Dans ce cadre, la commune sera attentive à intensifier les possibilités de démarches administratives via Internet (e-guichet). Un accueil particulier sera réservé aux nouveaux habitants. Une étude sera menée en vue de sonoriser la salle du Conseil communal et de pouvoir retransmettre les séances du conseil sur la chaine You Tube de la ville.

Un inventaire complet des services et initiatives à la disposition de nos concitoyens sera établi. Cela devra toucher tous les domaines et fera l'objet d'une communication adaptée.

Afin de renforcer l'identité du citoyen à sa commune, réintégrer les armoiries de la ville simultanément avec le nouveau logo.

<u>Santé</u>

La création d'une résidence-service permettra aux personnes âgées de bénéficier de logements autonomes tout en bénéficiant de services de proximité. Le projet d'extension de la maison de repos répond quant à lui au manque de lits disponibles, il fera l'objet de démarches soutenues auprès des autorités compétentes.

Nous envisageons également le lancement d'une campagne « un geste, une vie », la création d'une plaine de sports pour personnes âgées et la restauration du parcours Vita.

Social

La mise en place d'une maison citoyenne sera poursuivie afin d'offrir à la population un lieu de rencontre (notamment intergénérationnelles, de dialogue, de formation via un Espace Public Numérique permanent, et un espace de soutien à la parentalité). Elle y abrite également différentes associations sociales, historiques, de santé...

Les associations œuvrant au quotidien dans le secteur social continueront à être soutenues, notamment par le CPAS.

Nous veillerons également à ce que les clubs de jeunes disposent de locaux adéquats.

Nous tenterons de mettre en œuvre les chartes d'intégration de la personne handicapée votées par la Commune et avec la collaboration des organisations spécialisées en la matière et serons soucieux d'améliorer l'accès aux bâtiments publics.

Enseignement

Nous proposerons au Conseil communal de continuer à garantir et renforcer l'encadrement éducatif et soutenir la mise en œuvre du plan de pilotage.

Nous souhaitons également donner au corps enseignant les moyens pour dispenser certains cours en adéquation avec notre environnement naturel. Dans le même esprit nous souhaitons également que nos écoles s'ouvrent à des experts bénévoles.

Et, bien entendu, l'accueil et les activités extrascolaires resteront une priorité pour nous.

Culture

La création d'une salle d'envergure doit être envisagée mais dans le cadre d'un important financement extérieur. Dans l'attente, il faut développer le partenariat avec les communes voisines. La culture n'a pas de frontière, surtout dans notre région où la densité de population ne permet pas de concentration d'infrastructures culturelles.

La Commune continuera à soutenir le titre de Capitale européenne de la Trompe de chasse, reconnue patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

On peut aussi imaginer un programme du type « ose ton village » pour faire vivre nos villages, notamment au regard de leur histoire.

Sport

La pratique du sport dans notre Commune connaît un grand succès. Nous devons veiller à la maintenir et à la développer. Au niveau des infrastructures, nous nous fixons l'objectif de disposer d'infrastructures adéquates et aux normes, la création d'espaces multisports, d'un dojo, ...

Le Centre sportif continuera à recevoir le soutien financier nécessaire à son fonctionnement. Au niveau de la piscine, nous nous efforcerons d'étendre les horaires d'ouverture publique de la piscine.

Nous nous efforcerons également de créer et entretenir des circuits VTT permanents et, pourquoi pas, un parcours de trail.

Economie, commerce et agriculture

S'appuyer sur les réalisations de la rénovation urbaine et l'aménagement du centre-ville pour y développer l'activité commerciale et artisanale. La qualité urbanistique sera privilégiée.

S'appuyer sur le GAL pour se concerter et encourager les producteurs locaux en favorisant les synergies et les circuits courts.

S'appuyer sur l'ADL en vue de valoriser économiquement certains espaces dont le zoning et l'aérodrome.

En collaboration avec l'ADL, établir un relevé complet de tous les commerçants, artisans, entreprises présents dans la Commune afin de pouvoir répondre aux demandes des consommateurs. Ce relevé sera entre autres disponible sur le site Internet de la ville.

Logement

Se doter d'une politique urbanistique visant à l'embellissement de la Ville et de ses Villages.

Favoriser l'accès à la propriété pour tous par la proposition de terrains à bâtir à des prix accessibles.

Développer la ZACC en veillant à créer un quartier convivial et chaleureux. Dans le même esprit l'habitat partagé et intergénérationnel sera développé.

Revoir les différentes primes avec l'objectif de rénovation des maisons modestes.

Relancer le plan communal du logement et en faire un outil pour servir les besoins spécifiques de certains groupes de population (aînés, jeunes, familles monoparentales, revenus modeste). Nous nous doterons d'outils tels que le Schéma de Développement Communal et Guide Communal d'Urbanisme.

Tourisme

Coordonner, via une plateforme touristique, les actions du RSI, de l'ADL, du GAL, de la Maison du tourisme et de la Grande Forêt de Saint-Hubert.

Un accueil de qualité par les habitants de notre Commune constituerait assurément une plus-value importante tout comme des journées à thèmes ou des packages week-end. Le tout en s'appuyant sur le réseau des sentiers pédestres.

La forêt doit devenir un atout touristique. On peut y développer des parcours sensoriels.

Patrimoine et urbanisme

Poursuivre la réalisation de la Rénovation urbaine (axe Saint-Gilles-Parc) en prenant en compte les enseignements des phases précédentes (Fays, axe Cerf-Hôtel de Ville).

La rénovation de la basilique reste une priorité. Elle doit s'accompagner d'une mise en valeur de l'environnement du monument (les places de l'Abbaye et du Marché, le Quartier abbatial) en impliquant d'autres autorités publiques et la population.

Les espaces verts au centre-ville doivent être maintenus, développés et entretenus.

La signalétique touristique doit être améliorée tant en ville que dans les villages.

On peut également réfléchir à la création d'un parc naturel avec les Communes voisines.

Dresser un inventaire complet du patrimoine historique se trouvant sur le territoire communal (petit, grand, en ville, dans les villages) avec comme objectif un « plan patrimoine communal »

Mobilité

Investir régulièrement dans l'entretien et la rénovation des voiries communales.

Evaluer plan de mobilité pour y apporter les corrections nécessaires et les améliorations souhaitables.

Sensibiliser les utilisateurs à la vitesse dans toute l'entité et améliorer les équipements de voiries comme les chicanes ou les ralentisseurs.

Améliorer la sécurité des usagers faibles et renforcer la signalisation et les éclairages ad hoc.

Adapter les parkings au centre-ville et prévoir des aires pour voitures et vélos électriques.

Programmer la création ou l'élargissement de trottoirs en ville et dans les villages, de cheminements pour piétons et de marquages au sol pour la circulation cycliste.

Continuer à développer les voies lentes et les liaisons entre les villages et la ville.

Collaborer avec le TEC pour répondre aux besoins des usagers.

Eau, environnement et énergie

EAU

Organiser une consultation citoyenne/populaire sur la conservation par la Commune ou la cession à la SWDE du réseau de production et de distribution d'eau.

Si la Ville conserve son réseau d'eau, entreprendre la rénovation et la rationalisation du réseau, des réservoirs et des captages tout en restant vigilant afin d'assurer en permanence une qualité optimale de l'eau.

Soutenir la politique de création des stations d'épuration à Awenne et à Vesqueville. Veiller à compléter le réseau des égouts en collaboration avec la SPGE.

ENVIRONNEMENT

Mener une politique environnementale ambitieuse avec une gestion quotidienne de notre patrimoine respectueuse de l'environnement et contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique. La forêt devra être gérée dans cet esprit tout en respectant les objectifs économiques nécessaires aux finances de la Commune et à l'activité économique de la région.

Réduire les surfaces à désherber en recourant notamment à des prés fleuris. Continuer à utiliser les techniques alternatives de désherbage.

ENERGIE

Poursuivre et développer les mesures pour diminuer l'empreinte carbone et la facture énergétique des bâtiments communaux et favoriser le recours à l'énergie verte sur le territoire communal.

Equiper l'ensemble des bâtiments communaux de panneaux solaires tout en continuant à isoler ceux qui ne le sont pas encore. Les éclairages publics subsistants seront remplacés.

Soutenir l'action de notre éco-passeur au profit des citoyens en maintenant les primes à l'énergie.

Culte et cimetières

L'entretien écologique des cimetières est une priorité. Nous avons conscience que la suppression de pesticides entraı̂ne une surcharge de travail pour nos services. Nous souhaitons mettre en place un cimetière forestier.

Finances

Mettre en place un budget participatif pour la réalisation de projets citoyen.

Ne pas augmenter les taxes additionnelles.

Continuer à rechercher et à solliciter tous les subsides disponibles tout en évitant la dispersion des efforts et des démarches.

Imaginer d'autres sources de revenus notamment via le tourisme et une meilleure exploitation de notre patrimoine.

Etablir et tenir à jour un cadastre des biens communaux.

Bien-être animal

Sensibiliser la population, prendre des initiatives innovantes en la matière et veiller à l'application des normes

Par le Conseil

Le Directeur Général ff.

Le Bourgmestre,

(s) F. LEROY

(s) P. HENNEAUX

Pour extrait conforme

Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre,

P. HENNEAL